

dans ce numéro :

La Semaine P. 2

Nos fédérations en congrès P. 4-5

Page féminine P. 6

News — Digest P. 8



VOL. XXX — No 26

Montréal, 16 juillet 1954

AVIS

La C.T.C.C. et le journal "Le Travail" occupent maintenant de nouveaux locaux à 8227 boulevard St-Laurent, à Montréal.

Veillez noter ce changement d'adresse, s.v.p.

S.O.S. dans les hôpitaux

Etre du parti ou crever

La plupart des journaux quotidiens d'il y a deux semaines ont cherché à émouvoir la population en laissant sous-entendre que la C.T.C.C. allait se lancer dans l'action électorale, peut-être même fonder un parti politique.

Evidemment, il n'est rien de tel. La vérité, c'est qu'à l'occasion du congrès de la Fédération de la Métallurgie à St-Hyacinthe, on a longuement discuté le problème de la politique et l'on a simplement décidé de demander à la C.T.C.C. de consacrer \$20,000.00 de son budget à l'éducation politique.

* * *

L'éducation politique des masses est-elle nécessaire et le mouvement ouvrier sort-il de son rôle quand il s'attelle à cette tâche?

Pour répondre à ces deux questions, il suffit de regarder la situation actuelle, de voir jusqu'à quel point les politiciens de carrière sont compromis et comment ils veulent assurer leur hégémonie sur l'électorat.

En fin de semaine, nous avons assisté au congrès de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada à St-Hyacinthe. Durant ces assises, nous avons appris que la fièvre électorale gagnait Et-Hyacinthe à l'occasion de l'élection d'un commissaire d'écoles.

Et c'était visible: de grandes pancartes vantaient les qualités des candidats respectifs, des comités étaient ouverts et fonctionnaient comme au temps d'élections provinciales, les journaux partisans faisaient l'éloge du candidat de leur choix tandis que des assemblées avaient lieu dans toutes les parties de St-Hyacinthe.

Il n'y a pas grand mal à cela, d'autant plus qu'il faut se féliciter de cet intérêt à l'occasion d'élections de commissaires d'écoles, chose presque inouïe jusqu'à cette année dans la province.

Mais l'envers de la médaille n'est pas reluisant: l'enjeu de l'élection à St-Hyacinthe, c'était le contrôle majoritaire de la commission scolaire par un parti politique, en l'occurrence l'Union Nationale.

La propagande électorale le laissait d'ailleurs voir clairement: le candidat "ministériel", si l'on peut l'appeler ainsi, annonçait que son élection allait permettre à la population de St-Hyacinthe de bénéficier de la plénitude des octrois gouvernementaux.

De son côté, le député Chartier allait jusqu'à dire, au cours d'une assemblée à Douville dans la banlieue de St-Hyacinthe, avons-nous appris, que cet arrondissement devrait se passer du pavage des rues si le candidat ministériel était battu.

On constate tout de suite que cela signifie l'intrusion gouvernementale dans l'administration scolaire, c'est l'encerclement progressif de toutes les institutions par les tentacules gouvernementales, prélude à un régime dictatorial qui veut tout absorber, tout régenter.

Comme le disait le confrère Plourde, président de la Fédération de la Métallurgie, dans son rapport présidentiel, "les maires, les échevins, les membres des commissions scolaires doivent vanter les mérites du parti ou bien ce sont les octrois qui seront discontinués. Les institutions d'enseignement doivent se faire ou encenser, car les vivres seront coupés. La liberté politique n'existe plus: c'est la loi du "Crois ou meurs".

* * *

Si certains se trouvent satisfaits de cette situation, le mouvement ouvrier qui, plus que tout autre, a eu à souffrir des partis politiques à cause des mesures législatives et des institutions gouvernementales qui paralysent son action, ne l'est pas.

Qui donc, sinon le mouvement ouvrier lui-même, va donner le coup de barre nécessaire et instruire les masses ouvrières sur les notions de saine démocratie, sur le sens civique, les qualités d'un bon gouvernement, d'un bon représentant? Qui donc mieux que les ouvriers eux-mêmes peut dire à son mandataire ce qu'il attend de lui et lui demander compte de ses actes?

Les travailleurs ont le droit non seulement d'être intégrés dans la vie de l'entreprise et dans leur profession mais aussi dans toute la vie de la nation, soit dans le domaine social et politique comme dans le domaine économique.

Et c'est par l'intermédiaire des associations qui les représentent réellement qu'ils doivent prendre leurs responsabilités.

C'est ce que veut dire la résolution adoptée au dernier congrès de la Fédération de la Métallurgie et cela ne devrait scandaliser que ceux qui profitent de l'ignorance et de l'inertie des masses.

Fernand BOURRET

Les employés d'hôpitaux sont en état d'alerte — L'existence de leur syndicat est menacée dans plusieurs hôpitaux de Montréal — Quelques exemples de la mauvaise volonté et de l'attitude antisyndicale de plusieurs employeurs

L'existence du syndicalisme est menacée dans plusieurs hôpitaux de Montréal à cause de la politique antisyndicale des employeurs et des entraves multiples que pose la direction de ces hôpitaux à la sécurité syndicale des employés.

C'est ce que vient de nous communiquer Me Jacques Vadboncoeur, procureur de l'Alliance des Infirmières de Montréal et agent négociateur des différentes sections du Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal.

Un dossier

Plusieurs journaux, y compris LE TRAVAIL, ont fait écho à une série de démarches et d'assemblées entreprises par l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal et l'Alliance des Infirmières de Montréal, avec le concours du Conseil Central de Montréal pour venir à bout des difficultés de plus en plus nombreuses auxquelles se butent l'Association et l'Alliance dans leurs rapports avec les autorités d'un grand nombre d'hôpitaux de Montréal.

D'une manière générale, nous constatons une mauvaise volonté de plus en plus marquée de la part des employeurs dans leurs rapports avec les deux syndicats.

D'un volumineux dossier de griefs de toute nature, nous extrayons les faits suivants que nous citons seulement à titre d'exemples de ce qui se passe actuellement dans les hôpitaux.

Sécurité syndicale et recrutement

Plusieurs employeurs se sont attaqués directement et brutalement à la sécurité syndicale sans voiler leurs intentions.

Les Révérendes Soeurs de la Providence, par l'intermédiaire de M. Arthur Matteau, de l'A.P.I., qui négociait pour elles, ont empêché la conclusion d'une convention collective avec leurs infirmières, simplement parce qu'elles exigeaient, comme condition sine qua non de TOUT règlement, que les infirmières abandonnent une formule Rand mitigée acquise deux ans auparavant par une sentence arbitrale de l'honorable juge Claude Prévost. Les deux parties s'entendaient sur tout le reste, y compris les salaires, mais c'est

cette exigence qui a fait rater le règlement!

Tout le monde sait que s'attaquer à la sécurité syndicale, c'est s'attaquer au syndicat lui-même, à la stabilité du syndicat, à sa force; bref, c'est viser directement à se débarrasser de lui.

A l'hôpital Saint-Jean de Dieu, qui appartient aux mêmes religieuses, l'employeur refuse, en se basant sur une subtilité d'avocat, d'appliquer la clause de sécurité syndicale qui oblige les nouveaux employés à devenir membres du syndicat. L'affaire est en arbitrage, mais depuis ce temps, le syndicat est privé des cotisations de plusieurs centaines de nouveaux employés!

A l'hôpital Pasteur (administration laïque), la direction a voulu faire sauter la clause de sécurité syndicale relativement aux nouveaux employés. Cela, ainsi qu'un différend sur les salaires, a conduit, là encore, l'Associatoin des Employés d'Hôpitaux à l'arbitrage.

Dans d'autres hôpitaux, où nous avons le maintien d'affiliation, nous n'avons pu obtenir l'atelier syndical imparfait. Nous avons lieu de croire que des administrations

(Suite à la page 7)

Shawinigan

L'ALCAN VEUT DIMINUER LE SALAIRE DES EMPLOYES

Il semble que les négociations entre l'Aluminium Co de Shawinigan et le syndicat de l'endroit seront très laborieuses car les parties présentent des points de vue totalement différents concernant les heures de travail, la question des salaires et la représentation syndicale.

Tout d'abord la Cie propose de couper les primes accordées aux travailleurs sur les équipes de nuit et leur verser le salaire des employés de jour; L'Alcan suggère en outre que les employés travaillent 9 heures par jour pour huit heures de paie,

ce qui signifie une baisse appréciable de salaire.

La promotion syndicale

La compagnie veut en outre supprimer le droit d'ancienneté des employés et refuse de reconnaître à ses employés le droit de se donner à l'intérieur de leur syndicat les services qu'ils jugent nécessaires et utiles. La compagnie veut en outre couper le salaire des employés que les travailleurs ont choisi pour discuter leurs problèmes pendant la durée des négociations des conventions collectives ainsi que pendant les séances consacrées à l'étude des griefs des employés.

Attitude syndicale

De son côté, le syndicat, ainsi

que nos lecteurs l'ont appris la semaine dernière, demande plusieurs améliorations à la clause des salaires, à la clause de l'ancienneté et à celle de la sécurité syndicale. Le syndicat considère que l'Aluminium Co. of Canada, l'une des industries de base les plus importantes du pays, n'a pas encore atteint un degré de perfection telle que dans le domaine des relations industrielles, elle puisse se permettre de faire marche arrière.

Après cinq séances de négociations, le syndicat se propose de réunir tous les employés concernés jeudi le 15 juillet afin de les mettre au courant de la marche des négociations. C'est M. Maurice Sauvée, aviseur technique de la Fédération de la Métallurgie qui dirige les négociations et fera rapport aux membres sur les pourparlers en cours.

Chicoutimi

NOUVELLE CONVENTION DANS L'ALIMENTATION

Le Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi vient de signer une convention collective avec l'Association des Détaillants de Produits alimentaires de Chicoutimi Inc. (y compris les restaurants). Cette convention collective marque, croyons-nous, un tournant dans le commerce de détail de Chicoutimi parce qu'elle accorde des avantages que les syndiqués n'ont jamais pu obtenir jusqu'ici.

En effet, tous les employés gagnant \$50.00 et moins reçoivent une augmentation de \$3.00 par semaine et ceux qui gagnent \$50.00 et plus, reçoivent une augmentation de 5%. De plus, la semaine de travail est réduite de 3 heures et demie et elle sera désormais de 50 heures et demie pour les hommes et de 47 heures et demie pour les femmes. Ce ne sont pas encore là des heures de travail extraordinaires, puisqu'elles sont encore assez longues par rapport à celles que l'on trouve ailleurs, mais la réduction obtenue mérite d'être notée.

Par ailleurs, le syndicat lui-même améliore sa situation d'une manière satisfaisante. D'abord, il obtient la formule Rand: ce qui signifie que tout employé dans le commerce de l'alimentation devra payer chaque mois un montant égal à celui de la cotisation syndicale et cette somme ira au syndicat. De plus, le syndicat obtient l'atelier syndical imparfait: ce qui veut dire que tous les employés qui sont actuellement membres du syndicat, devront le rester pour la durée de la convention et que les nouveaux employés devront entrer dans le syndicat.

C'est là une mesure qui va assurer la sécurité du Syndicat, ren-

dre le recrutement moins difficile parce que le roulement de la main-d'œuvre est assez élevé dans le commerce, etc. Par ailleurs, tous les employés vont bénéficier des avantages que leur accorde la nouvelle convention, alors il est normal qu'ils contribuent à défrayer les dépenses que le syndicat fait pour eux.

Voilà les principaux avantages qu'apporte aux employés dans le commerce de l'alimentation, la nouvelle convention collective, qui va permettre une vie syndicale plus intense et améliorer le sort de tous ces travailleurs.

Les négociations ont été dirigées du côté patronal par M. Augustin Tremblay, technicien professionnel du Conseil régional des Associations patronales, qui a joué un grand rôle dans la signature de cette convention collective.

M. Léopold Turcotte, organisateur des Employés du Commerce a dirigé les négociations pour les employés en compagnie de Mlle Jeanne Desbiens et M. Léon Beau-

lieu. A tous ces gens, nous adressons nos félicitations pour l'accord qu'ils viennent de signer à l'avantage de toutes les parties. Nous tenons à souligner que les négociations dans le commerce de détail dans la nouveauté ont débuté en même temps que dans l'alimentation et avec le même projet d'amendements.

Cependant, ce secteur du commerce de détail n'a pas encore suivi l'exemple du secteur de l'alimentation et il semble qu'un conciliateur sera demandé sous peu, parce que la partie syndicale croit qu'il y a entêtement des employeurs dans les négociations.

Granby

5 à 10 pour 100 de plus aux employés de Granby Weaving

M. Edouard Dumas, agent d'affaires du Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Granby, nous informe que le contrat de travail vient d'être renouvelé entre le Syndicat National des employés de la Granby Weaving & Spinning Mills Ltd et les directeurs de cette compagnie. Le contrat a un effet rétroactif au 15 juin, date d'expiration de l'ancien contrat.

La partie syndicale était représentée dans les négociations par MM. Eric Langevin, président du syndicat, Donat Lacharité et Marcel Sénécal, sous la direction de M. Edouard Dumas. La partie patronale était représentée par MM.

Oscar R. Simek, gérant général, J. S. Gregory, gérant du plan local, et Robert Duclos, gérant du personnel.

Le nouveau contrat stipule des améliorations importantes dans les clauses d'ancienneté et de productivité ainsi que dans la clause prévoyant la formation et le rôle du comité de grief.

Par ce nouveau contrat, la prime de nuit, qui était de sept cents et demi, est portée à 9 cents; le nombre des fêtes chômées et payées est aussi porté à sept. Auparavant, les employés bénéficiaient de six fêtes chômées et payées.

Une nouvelle échelle graduée pour les salaires payés durant la période de vacances est maintenant en vigueur. Dorénavant, les employés de moins de six mois de service bénéficieront de 2% de leur salaire total; ceux de six mois à un an bénéficieront de 2.4%; de un an à deux ans, 2.8%; de deux à trois ans, 3%; de trois à quatre ans, 3.2%. La période de vacances est de deux semaines pour tous.

Les employés bénéficieront aussi de la réduction de la semaine de travail de 50 à 47 heures et demie, avec pleine compensation, plus une augmentation de salaire de 5% pour les salariés qui gagnent 80 cents et plus l'heure, et une augmentation de 10% pour ceux qui gagnent 79 cents ou moins l'heure.

Le taux d'embauchage est maintenant de 15 cents inférieur au taux de l'occupation, c'est-à-dire qu'un nouvel employé doit travailler trois mois en recevant une augmentation de cinq cents l'heure par mois avant de bénéficier du plein salaire de son occupation.

Le nouveau contrat est d'une durée d'un an.



GI. 3701*

Vendeur autorisé

CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLETPièces de rechange
GENERAL MOTORSAutos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

Au congrès du Textile



Groupe des délégués lors du dernier congrès de la Fédération nationale du Textile, tenu à (C) bby, il y a quelques jours.

LA SEMAINE

MAGOG

Dernièrement, le Syndicat des Ouvriers du Textile de Magog choisissait ses officiers pour le terme courant. Ont été élus: les confrères Victor Lamontagne, président; Théophile Gendron, vice-président; Raoul Gauette, secrétaire; Adamias Vachon, trésorier; Gérard Vachon, assistant-secrétaire; Henri-Louis Grondin, Romuald Lamontagne, Gérard Pothier et Raymond Bertrand, directeurs. M. Armand Noël a été choisi comme agent d'affaire et M. Jacques Thouin, assistant agent d'affaires.

GRANBY

Le Syndicat catholique national des employés d'Esmond Mills de Granby vient d'élire un nouvel exécutif pour l'année 1954-55. Le résultat des élections est le suivant: Bertrand St-Onge, président; Bernard Beauregard, vice-président; Marcel Lamarche, secrétaire; Gérard Gaudard, trésorier; Paul-Henri Surprenant, Simon Boucher, Emilien Cordeau, Irène Brasseur et Joseph Desmarais, directeurs.

SOREL

M. Roland Salvail vient d'être réélu pour un quatrième mandat consécutif, au poste de président du Syndicat National de l'industrie métallurgique de Sorel, qui représente les ouvriers de Sorel Industries Ltd. Les autres membres de l'exécutif sont: vice-président, M. Vital Picard; secrétaire-archiviste, M. Alcide Baril; secrétaire-financier, M. Maurice Vaillancourt; secrétaire-trésorier, M. J.-E. Antaya; les directeurs sont MM. Paul-André Deguise et Jean-Louis Tessier.

JOLIETTE

Les élections à la charge d'officiers du Syndicat national des Travailleurs de la pulpe et du papier d'East Angus ont donné les résultats suivants: Paul Breton, président; Philippe Léveillé, vice-président; Maurice Mireault, secrétaire-archiviste; Georges-Albert Héty, secrétaire-financier; Marcel Ratelle, secrétaire-corespondant, et Paul-Emile Rivest, sentinelle.

Congrès réussi...

(Suite de la page 3)

organisés, soit à Kamouski, à l'Assomption, à Granby et à Valleyfield. Il espère montrer des résultats encore plus appréciables à la fin de l'année courante car l'organisation est en marche dans plusieurs industries de l'imprimerie de la province.

Le trophée Gagnon, accordé au syndicat le plus méritant de la Fédération au cours de l'année écoulée a été accordé par le jury au Syndicat de l'industrie de l'imprimerie de Moncton, qui a accompli du beau travail de recrutement et qui a signé un contrat accordant la participation au bénéfice ainsi que la sécurité sociale.

Québec

Hausse de salaire aux employés municipaux

La sentence arbitrale concernant la Cité de Québec et le Syndicat national catholique des employés municipaux de Québec Inc., (section des Services extérieurs) vient d'être prononcée et rendue publique. Elle décrète une augmentation de 0.07 l'heure sur le taux horaire, pour la période du 1er mai 1953 au 30 avril 1954, et une majoration additionnelle de 0.03 pour la période du 1er mai 1954 au 30 avril 1955.

Salaires et gages

En outre de ce que nous rapportons au début de cette nouvelle, la sentence, concernant la comparaison entre les taux payés par la Cité et ceux prévus au décret de la construction, après avoir considéré certains facteurs, en arrive à la conclusion qu'«à compter du 1er mai 1954, le taux de base payé par la Cité sera de \$1.05 l'heure, comparé à \$1.15 dans l'industrie de la construction.»

Le Syndicat demandait aussi l'insertion d'une clause de rajustement automatique des salaires suivant les fluctuations de l'indice des prix à la consommation. Le tribunal, avec la dissidence de l'arbitre syndical, n'a pas jugé bon de se rendre à cette demande.

Heures de travail et Exposition

Le Tribunal, à l'unanimité, a décidé de fixer à 54 heures la semaine de travail pendant la période de l'Exposition.

Fonctions temporaires

Sous ce chef, la majorité du Tribunal, avec la dissidence de l'arbitre syndical, a décidé qu'un certain nombre de fonctions méritaient rémunération au taux le plus élevé.

Vacances payées

Sur ce point, le Tribunal, avec la dissidence de l'arbitre syndical, a décidé de baser les vacances payées sur le nombre de jours travaillés.

Crédits de maladie

Le remboursement du crédit de maladie lors de la démission ou du départ d'un employé était limité à deux mois par la convention expirée. L'arbitre syndical étant dissident, le tribunal a décidé d'accorder 50 pour cent du nombre de jours accumulés dans le but de diminuer les absences pour cause de maladie.

Retenue syndicale

A ce sujet, le tribunal a décidé que la retenue syndicale serait volontaire et révocable telle

qu'elle existait dans la convention expirée. Sur ce point, l'arbitre syndical a encore enregistré sa dissidence.

Chef d'équipe

Le tribunal, en marge de cette question, a décrété qu'il faudra un ordre écrit ou verbal du surintendant pour qu'un employé soit considéré comme chef d'équipe.

Assurances collectives

Sous ce chef, la sentence dit spécifiquement: "Lorsqu'un plan d'assurance collective a été mis en vigueur il y a quelques années, la Cité s'était engagée à contribuer à 50% du coût de la prime. L'an dernier, le Comité chargé d'étudier les soumissions a décidé d'accorder le contrat à une autre compagnie dont la prime était plus élevée que l'ancien contrat. La Cité a alors refusé de payer 50% du coût de la prime en invoquant le fait que le nouveau contrat comportait des avantages supérieurs à l'ancien."

"L'arbitre syndical, tout en appréciant ce gain, suggérait plutôt que la Cité paie jusqu'à 50% de la prime payable aujourd'hui pour les avantages du contrat initial."

Fonds de pension

Le tribunal, à l'unanimité, a accepté la proposition de la Cité qui prévoit l'étude et l'établissement d'un fonds de pension en libérant les employés réguliers du paiement de la contribution à l'assurance-chômage pour que cette contribution ainsi que celle de la ville soient versées à une caisse de retraite.

Le tribunal en question était composé de M. le juge Achille Pettigrew, de la Cour des Sessions de la Paix, qui agissait comme président; de Me Jacques Flynn, c.r., qui agissait comme arbitre patronal, et de M. René Bélanger, président de la Fédération nationale des employés des Corporations municipales et scolaires, qui agissait comme arbitre syndical.

Me André Leclerc avait occupé pour la Cité et Me François Jobin pour le Syndicat national catholique des employés municipaux de Québec, Inc.

LA SEMAINE

ROBERVAL

La sécurité syndicale n'est pas à vendre

Attitude ferme de la Fédération des Services Hospitaliers

Faisant allusion aux difficultés rencontrés par les syndicats de la région de Montréal affiliés à la Fédération Nationale catholique des Services, M. Jacques Archambault a déclaré que la sécurité syndicale des employés d'hôpitaux et des infirmières n'est pas à vendre ni à échanger.

M. Jacques Archambault faisait cette déclaration à Roberval au cours du dernier congrès de la Fédération catholique des Services dont il est l'aviseur technique.

On se rappelle qu'au cours de récentes négociations les syndicats de Montréal réclamant des conditions matérielles avaient reçu une réponse favorable de la part de M. Matteau, de l'API et agent négociateur du Conseil des hôpitaux de Montréal, pourvu que les syndicats sacrifient leur sécurité syndicale.

M. Archambault, après avoir analysé toute la situation dans les syndicats des services hospitaliers de la province, a déclaré que l'année qui venait de se terminer avait été une année d'épreuve mais que par ailleurs, les syndicats avaient consolidé leurs effectifs et que le programme d'éducation tracé pour la prochaine année devrait raffermir davantage la position des syndiqués.

Le congrès

Le huitième congrès annuel de la Fédération des Services s'est ouvert à 8h. 30 a.m. le 3 juillet dernier par une messe célébrée en l'église Notre-Dame de Roberval par M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération.

Les assises du congrès qui groupait 35 délégués officiels et une quinzaine de délégués fraternels, se sont déroulées dans les salles du Collège de Roberval sous la présidence de M. Adélarde Couture, qui a été réélu président à l'issue des délibérations. Tous les officiers ont été réélus par acclamation à leur poste respectif. Ce sont, outre M. Couture, réélu pour un huitième terme, M. Léopold

Brisson, 1er vice-président; J.-P. Doucet, 2e vice-président; C.-A. Guy, trésorier, et Wilfrid Brousseau, secrétaire général.

Les résolutions

Le Congrès a ratifié l'entente faite par l'Exécutif avec la C.T.C. C. relativement à l'organisation dans la région de Montréal et une cotisation de 2 cents par membre par mois sera versée par la Fédération à cette fin pour une période de cinq années.

Le congrès a aussi adopté plusieurs autres résolutions concernant l'assurance-chômage, les clauses d'ancienneté à sauvegarder, les heures de travail, le travail des enfants dans les endroits propices à la contagion notamment dans les sanatoriums, un projet d'assurance-groupe et la représentation féminine dans les organismes syndicaux.

Dans son rapport présidentiel, M. Couture a souligné que les nombreuses difficultés rencontrées par les syndicats dans les services hospitaliers ne découragent pas les employés d'hôpitaux parce que la Fédération a augmenté ses effectifs au cours de l'année et que deux syndicats, un à Saint-Jean et l'autre à Arthabaska ont joint les rangs de la Fédération.

De son côté, le secrétaire de la Fédération, M. Brousseau, a déclaré que les employés d'hôpitaux font un travail honnête, humanitaire, et qu'à ce titre, tout comme les travailleurs dans l'industrie et les autres services, ils devraient recevoir un salaire juste et travailler dans des conditions raisonnables.

À l'issue du congrès, un banquet fut servi aux congressistes et à plusieurs invités d'honneur parmi lesquels on remarquait: M. Rodolphe Hamel, vice-président de la C.T.C.C.; M. Antoine Marcotte, député provincial de Roberval; M. le notaire Léonce Lévesque, président du comité des fêtes du centenaire de Roberval, M. Roch Tremblay, représentant le Conseil Régional Saguenay-Lac Saint-Jean; M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération, et M. l'abbé Robert Lavoie, aumônier du syndicat de Roberval.

Le bâtiment s'oriente vers des structures nouvelles

La Fédération catholique des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction du Canada, qui tenait son trentième Congrès annuel les 2-3



M. William Léger de Montréal, qui a été réélu président de la Fédération des Métiers du Bâtiment au récent congrès de Rimouski.

juillet 1954, à Rimouski, a adopté en principe la fusion de la Fédération du Bâtiment et des Fédérations du Bois Ouvré et du Meuble. Le Bureau Fédéral étudiera, conjointement avec les Fédérations concernées les structures de cette Fédération projetée et consultera les Syndicats affiliés, soit au cours d'un congrès spécial, soit par consultations individuelles.

M. Louis-Ernest Saint-Pierre, président du Syndicat des métiers de la construction de Rimouski, a souhaité la bienvenue aux délégués, dont trente-trois étaient accompagnés de leurs épouses, et M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier de la Fédération, après avoir exprimé ses vœux de succès au cours des délibérations, a béni les congressistes.

Cette Fédération, qui est l'aînée des Fédérations affiliées à la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, groupe 85 Syndicats de la construction et près de 20,000 membres.

Année de progrès

L'année syndicale qui se termine a été orientée vers des structures nouvelles, l'amélioration des régies internes, une cohésion des forces, et dans ce but, la Fé-

dération s'est assurée les services d'un libéré dans la personne de Me Albert Côté aviseur technique et juridique. On continuera l'étude approfondie des diverses Constitutions pour les refontes et une adaptation nouvelle de nature à satisfaire les intérêts de la majorité.

Le nombre, la diversité et l'importance des problèmes soumis par les Syndicats affiliés aux dirigeants de la Fédération, au cours de l'année écoulée, et qui ont fait l'objet d'études et d'un travail dévoué de la part du président, du secrétaire général et de l'aviseur technique et juridique, dénotent l'évolution soutenue de cet organisme.

Elections

Le Congrès a réélu tous les officiers pour un autre mandat, comme suit: MM. William Léger (Montréal), président; Rosario Gosselin (Québec), 1er vice-président; Lionel Dumas (Granby), 2e vice-président; Rodolphe Joly (Hull), 3e vice-président; Pierre-Julien Marcil (Lac-St-Jean), 4e vice-président; J.-B. Déglise (Montréal), secrétaire général; Omer Chevalier (Québec), trésorier.

Au cours du Congrès, Son Excellence Mgr Charles-Eugène Parent, archevêque de Rimouski, est venu bénir les congressistes, leur souhaiter la bienvenue dans la ville archiépiscopale, et le plus grand succès dans la poursuite de l'idéal préconisé par l'Eglise dans ses encycliques sur la question ouvrière.

M. le chanoine Henri Pichette, aumônier de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, a également rendu visite aux délégués au cours des assises et leur a souhaité de fructueuses délibérations, ajoutant que comme ouvriers de la construction, ils portent une grande partie de la réputation du syndicalisme catholique dans la province de Québec, et par conséquent, doivent affirmer dans le domaine du travail la solidarité qui leur vient du Christ, et aider ainsi à reconstruire une société chrétienne.

M. Jean Marchand, secrétaire général de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, est venu saluer les congressistes, leur exprimer ses vœux de succès, et leur dire qu'en plus du désir très légitime d'améliorer leurs conditions de travail, les syndiqués doivent tendre leurs efforts à contribuer à la réforme de certaines structures sociales suivant les principes chrétiens.

Au banquet du vendredi soir, qui réunissait environ 110 convives et qui avait lieu Au Bec Fin, à Sainte-Luce sur Mer, Me Albert Côté agissait comme maître de cérémonies. Les invités d'honneur étaient: M. le chanoine Henri Pichette, M. l'abbé Laurent Morin, aumônier diocésain de la C.T.C.C.; M. Donat Quimper, sous-ministre adjoint du Travail; M. Louis-Eugène Saint-Pierre, président du Syndicat des métiers de la construction de Rimouski, et Mme Saint-Pierre; M. F.-X. Légaré, président du Conseil central des Syndicats nationaux de Rimouski, et Mme Légaré; M. Gérard Légaré, M.P., député de Rimouski aux Communes; M. Osiat Filion, président honoraire à vie de la Fédération du bâtiment, et Mme Filion; M. Horace Laverdure, vice-président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et président du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal.

Congrès réussi de la F. M. I. C.

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada qui tenait son congrès annuel dans la ville de Hull a connu une année de succès tant sur le plan des négociations que dans l'organisation syndicale.

Plusieurs centaines de membres répartis entre quatre nouveaux syndicats ont accordé leur adhésion à la fédération au cours de l'année écoulée; par contre, la Fédération accuse une perte dans d'autres syndicats tout en conservant un bilan favorable.

Les élections

À l'issue du congrès, les 44 délégués inscrits ont élu leur nouvel exécutif pour l'année en cours. Les nouveaux officiers de la Fédération sont les suivants: Geo.-A. Gagnon, président; Armand Morin, de Hull, 1er vice-président; Henri Savignac, de Joliette, 2e vice-président; Lucien Dupuis, de Sherbrooke, 3e vice-président; Roméo Valois, secrétaire, et Alphonse Saint-Charles, trésorier; Omer Taillefer, assistant-secrétaire. Les délégués ont aussi choisi les directeurs de chaque centre représenté au congrès.

Les résolutions

Le congrès a adopté plusieurs résolutions concernant la régie interne de la Fédération et l'avancement professionnel des membres des syndicats. Mentionnons entre autres, une résolution concernant l'étiquette syndicale,

des résolutions concernant l'assurance-chômage, la représentation des syndicats signataires au décret lors des négociations.

Le congrès a aussi adopté une résolution destinée à favoriser l'organisation syndicale dans la région de Montréal et il s'est engagé à verser un per capita de 2 cents par membres par mois à cette fin.

Le feuillet des résolutions n'ayant pu être épuisé, plusieurs résolutions n'ont pu être étudiées et ont été renvoyées au Bureau fédéral. Signalons une résolution demandant l'étude d'une fusion possible de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie avec les Syndicats de la boîte de carton. Une autre résolution demandant le rappel des bills 19 et 20 a aussi été renvoyée pour étude par le Bureau fédéral.

Dans son rapport moral, M. Geo.-A. Gagnon a rappelé que la fédération en était à son trentième congrès annuel et son cinquième dans la ville de Hull. Il a signalé les avantages obtenus par la Fédération pour le bénéfice des syndicats affiliés.

De son côté, l'organisateur libéré de la F.M.I.C., le confrère Alphonse Proulx, a fait rapport de ses nombreuses activités au cours de l'année. Il a particulièrement mentionné la propagande menée par l'Association des Hebdomadaires de langue française qui tiennent à obtenir un décret séparé afin de ne pas être obligés de payer les salaires déterminés dans le décret général de l'Imprimerie.

Quelques syndicats ont été

(Suite à la page 2)

La Tuque

CONTRIBUTION SYNDICALE AU DEVELOPPEMENT DE LA NORTHERN VENEER

Le Syndicat des Employés de Northern Veneer de Latuque vient de poser un geste tout à son honneur et qui démontre que les syndicats ne se préoccupent pas seulement de recueillir pas seulement de revendications mais qu'ils sont aussi capables de favoriser et d'aider au relèvement d'une entreprise aux prises avec des difficultés économiques.

Les autorités de la Northern Veneer et les représentants du syndicat ont compris que les méthodes actuelles de production de la compagnie ne sont pas aptes à faire face aux exigences du marché et à la concurrence étrangère et que, par conséquent, il est impossible d'améliorer les conditions de travail et de salaire dans

cette entreprise à moins de réformes radicales dans le champ de la production.

C'est ainsi que ce sont les travailleurs eux-mêmes, par le truchement de leur syndicat, qui ont offert de défrayer les frais d'une expertise faite par une maison compétente de Montréal en matière d'efficacité industrielle et de rendement, afin de découvrir toutes les possibilités d'amélioration dans les différentes opérations de la production.

Une fois le rapport connu, les représentants des deux parties se rencontrèrent pour en analyser le contenu et élaborer conjointement le programme des améliorations qui seront jugées pratiques. Il est à noter que cet expertise coûtera une somme de \$1,500 environ au syndicat de la Northern Veneer qui sera aussi aidé par le Conseil central de Shawinigan.

Lettre de Paris

M. Pierre MENDES-FRANCE

N.D.L.R. La période des vacances nous a empêchés de reproduire plus tôt cet aperçu de la politique française et ce portrait de la situation lors de la prise du pouvoir par M. Pierre MENDES-FRANCE. Nous tenons à rappeler que notre correspondant avait prévu à l'avance l'accession de M. MENDES-FRANCE à la présidence du Conseil français.

L'élection de Monsieur Pierre MENDES, FRANCE à la présidence du Conseil et la constitution de son gouvernement, constituent l'événement capital pour tout le monde en France cette semaine, y compris pour la classe ouvrière.

La première caractéristique de l'événement, c'est son caractère de surprise. Devant cette crise qui s'annonçait chaque jour un peu plus inévitable, les prophètes s'accordaient pour prévoir qu'elle serait longue : elle a duré six jours. Quand le 12 JUIN, le gouvernement fut tombé de la manière dont tombe un fruit pourri et que le Président de la République eut pressenti Monsieur MENDES FRANCE pour le remplacer, les observateurs ne furent pas surpris. Ce dernier venait d'être le démolisseur numéro 1 du précédent cabinet. Il semblait pourtant à beaucoup que cet appel à MENDES FRANCE, à peu près inévitable en logique démocratique, venait trop tôt. On alla même jusqu'à dire qu'appeler MENDES FRANCE le premier jour, c'était lever une hypothèque de façon à ce que son échec rendit le champ libre à une autre combinaison. C'était en tout cas l'espoir de Monsieur BIDAULT, et l'opinion publique avait sans doute une impression semblable. En effet l'élan d'intérêt qu'avait suscité, l'année dernière lors de la dernière crise, la candidature MENDES FRANCE, ne s'est pas renouvelé dans le Pays. Le public s'est peu intéressé les trois premiers jours de la semaine à cet essai que l'on jugeait manqué d'avance. Puis le mercredi soir on apprit qu'à GENÈVE, où la conférence semblait si bien enterrée que le délégué américain préparait son départ, Monsieur CHOU EN LAI venait de faire une proposition largement conciliante. C'était clair, les orientaux indiquaient leur volonté de traiter à condition que l'interlocuteur ne fut plus Monsieur BIDAULT. Jeudi, à la Chambre, MENDES FRANCE saisit la balle au bond, s'engagea à faire la paix avant un mois. Il s'ensuivit une séance étrange, pleine de remous, dont la tenue déroulait les spécialistes en pronostics. Basse à midi, la cote montait si bien que vendredi matin la France apprenait qu'elle avait un nouveau Président du Conseil.

Sans exagérer, on peut parler de satisfaction unanime. Les fidèles du R. P. F. ont de quoi être contents puisque les amis du Général constituent une partie importante du gouvernement. Quant aux communistes, ils manifestent également leur satisfaction, et leur presse fait pudiquement silence sur les déclarations hostiles à leur égard du nouveau Président. Cette espèce d'unanimité nationale se résume d'un mot : enfin, ça change. Vendredi dernier, une délégation de femmes a parcouru les ministères pour exposer certains problèmes familiaux. L'une d'elles m'a raconté que dans l'un de ces ministères, elle avait assisté à un véritable déménagement, des gens affairés transportaient des dossiers, certains visages exprimaient l'inquiétude, d'autres arboraient un grand sourire. "Spectacle de crise" dit mon amie à la concierge. — "Pas du tout", répond cette dernière. Des crises, j'en ai vu vous pensez depuis que je suis ici, mais d'habitude cela se passe beaucoup plus calmement qu'aujourd'hui. C'est la première fois depuis 7 ans qu'il y a un pareil remue-ménage.

Ceci est une petite histoire, mais elle est assez typique. Il y a aujourd'hui à PARIS bien d'autres petits signes semblables qui indiquent qu'effectivement on s'attend à ce que quelque chose change, et pour la première fois depuis longtemps, le peuple français attend. Il semble délivré de sa passivité. Certes, il est encore beaucoup trop tôt pour parler — en dehors de la question d'Indochine — d'objectifs ou de projets gouvernementaux. Pourtant ce dimanche, première journée d'activité du nouveau Ministère, a été marqué par quelque chose d'important : une véritable résurrection de l'entente cordiale. Personne ne s'est trompée ici sur le sens du message adressé par le Président EISENHOWER au Président COTY : il s'agit d'un avertissement. Personne ne s'est trompée non plus sur le sens du message de Sir Winston CHURCHILL au Président MENDES FRANCE : il s'agit d'un encouragement. La longue conversation qui a réuni ce dimanche 20 Juin le nouveau Président du Conseil et Monsieur EDEN, la netteté du communiqué anglais publié à l'issue de cette réunion, confirment l'importance de l'événement : désormais la Grande-Bretagne ne sera plus seule à faire entendre la voix de la sagesse. Le Canada qui ces derniers temps, a travaillé dans le même sens peut lui aussi compter sur un nouvel appui : la France prend du champ vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique. Et les trois quarts des citoyens français se sentent aujourd'hui tout rajeunis par cette perspective.

Le printemps est venu tard cette année, mais on a aujourd'hui l'impression qu'il est enfin arrivé à PARIS.

Jean-Jacques LAMONTAGNE

UN DROIT RECONNU PAR LES 3 CENTRALES SYNDICALES

Montréal (POC. — Les droits de la province en matière d'impôt direct ont été reconnus à l'unani-

mité par les 3 fédérations syndicales du Québec. C'est du moins ce qu'on peut conclure après avoir étudié le mémoire présenté récemment à la Commission Tremblay, par la Fédération du travail du Québec (FAT-CMTC).

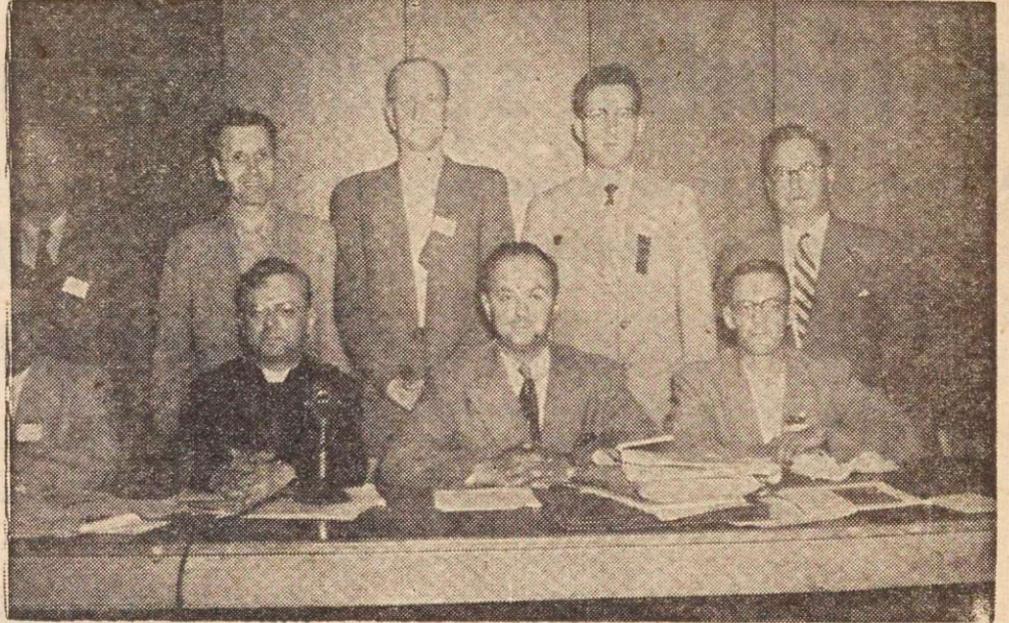
La Fédération affirme qu'en établissant un impôt sur le revenu, "la province a exercé un droit qu'elle possède et que nul ne peut lui reprocher l'exercice de ce droit".

Des attitudes analogues ont été adoptées antérieurement dans des mémoires soumis à la même commission, par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et la Fédération des unions industrielles (COI-CCT).

Tout en reconnaissant ce principe, les ouvriers ne demeurent pas moins inquiets devant l'application qu'on en fait actuellement.

NOS FEDERA

L'exécutif de la Fédération du Textile



Voici le nouvel Exécutif de la Fédération du Textile, après les élections tenues à Granby lors du congrès annuel de cette Fédération. Sur la première rangée, on remarque, de gauche à droite: Jacques Paradis, de Granby, secrétaire-trésorier; Mgr Dubuc, curé de St-Eugène de Granby, aumônier de la Fédération; René Gosselin, président; Philias Dionne, de St-Hyacinthe, 1er vice-président; 2e rangée: Albert Dubuc, de St-Hyacinthe, assistant-secrétaire; Julien Dubé, de Montmorency, 2e vice-président; Joseph Piché, de St-Hyacinthe, 3e vice-président; Armand Marchand de Sherbrooke, 4e vice-président, et M. Héroux, de Louiseville, qui agissait comme président d'élection.

La participation à la gestion demandée par la Fédération du Textile

Faisant suite à une suggestion du président de leur Fédération, M. René Gosselin, les délégués au dernier congrès de la Fédération du Textile ont réclamé une participation des syndicats à la gestion technique et économique.

Cette résolution a été adoptée la semaine dernière à Granby lors des assises annuelles de la Fédération qui groupaient plus de 70 délégués officiels et plusieurs délégués fraternels.

La crise du textile

Dans son discours présidentiel, le confrère Gosselin a remarqué, à l'occasion de la grande misère qui atteint les travailleurs du textile, "le peu de considération des hommes publics à l'endroit des travailleurs. Tout le monde sait, dit-il, que les hommes publics se sont fait élire en ces dernières années en invoquant la prospérité factice qui a pu exister durant les quelques années de guerre et d'après-guerre. Or s'ils étaient responsables de la prospérité, ils avaient le pouvoir et même le devoir de la maintenir et ils ne l'ont pas fait."

"En ce qui concerne le textile, peu de députés des comités où nous avons des usines ont revendiqué quoi que ce soit au nom des travailleurs. Il y a bien eu un débat provincial sur le sujet au cours de la dernière session mais on n'a fait que parloter car les problèmes économiques se posent à l'échelle nationale et un problème comme celui du textile ne peut être solutionné que par le gouvernement canadien."

Une commission tripartite

M. Gosselin a rappelé la demande d'enquête royale faite par la Fédération nationale du Textile au gouvernement fédéral dans le but d'examiner, par exemple, la situation financière des entreprises, le mouillage de stock, etc., mais en vain.

En face de ce refus ou de l'hésitation du gouvernement fédéral, la Fédération Nationale du Textile offre une alternative, "celle d'une commission tripartite représentant les employeurs, les employés et le gouvernement pour étudier les problèmes du textile".

La résolution prévoit que des contacts seront établis avec les pa-

trons, les autres unions en vue de presser le gouvernement fédéral d'endosser cette formule d'une commission tripartite.

Sur le plan des négociations

Sur le plan des négociations, le congrès a résolu d'envisager la possibilité de la cogestion technique et économique comme moyen de réduire le coût d'opération tout en augmentant les possibilités de revenus additionnels pour les travailleurs.

La cogestion technique suppose que les charges, les méthodes de travail, le plan de production, les modes de paiement et les améliorations dans les usines sont faites avec l'approbation des deux parties;

La cogestion économique relie plus directement les ouvriers aux bénéfices de l'entreprise et aurait pour résultat d'intéresser davantage les ouvriers à la coopération dans l'usine.

L'éducation politique

Plusieurs autres résolutions ont aussi été adoptées par les congressistes. L'une par exemple favorise une campagne d'éducation politi-

que; une autre demande l'entière déductibilité de l'impôt provincial de l'impôt fédéral tandis que plusieurs résolutions demandent des amendements à la Loi de l'Assurance-Chômage.

Les délégués veulent aussi que la contribution syndicale soit déterminée par les syndicats pourvu que celle-ci permette de rencontrer les obligations à l'égard des organismes supérieurs; enfin une résolution va demander au prochain congrès de la C.T.C.C. de différer d'une année l'application du fonctionnement du fonds de défense professionnelle, selon les règlements établis au dernier congrès de la C.T.C.C. à Québec.

À l'issue du congrès, les délégués ont procédé à l'élection des officiers de la Fédération pour l'année 1954-55. Ont été élus M. René Gosselin, président; Philias Dionne, de Drummondville, 1er vice-président; Julien Dubé, de Montmorency, 2ème vice-président; Joseph Piché, de St-Hyacinthe, 3ème vice-président; Armand Marchand, de Sherbrooke, 4ème vice-président; Jacques Paradis, de Granby, secrétaire-trésorier, et Albert Dubuc, de Saint-Hyacinthe, assistant-secrétaire.

Montréal

Journées d'études pour les fonctionnaires municipaux

Le Service d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de la Cité de Montréal organise présentement des journées d'études destinées aux membres du Service d'Éducation et du Comité d'Éducation.

Ces journées d'études qui auront lieu probablement à St-Jérôme (l'endroit devant être choisi définitivement plus tard) les 23, 24 et 25 juillet courant porteront sur le syndicalisme, sur l'éducation et les problèmes du milieu.

Le premier cours qui portera sur le syndicalisme, sa philosophie et son histoire sous la direction de M. Gérard Pelletier, directeur du Service des Relations extérieures de la C.T.C.C., sera donné le vendredi soir et sera suivi d'un forum.

Le samedi matin, M. G. Beaugrand-Champagne proposera comme sujet d'études l'éducation, sa nature et ses fins; durant l'après-midi du même jour, il y aura étude en commun des problèmes du milieu sous la direction de M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires.

Ce cours sera suivi d'une analyse et critique du travail accompli par le comité d'Éducation en regard de certains problèmes actuels et des besoins du milieu.

Le dimanche après-midi sera consacré à l'élaboration du programme d'éducation pour l'année 1954-55 et la répartition des tâches à chacun des membres du comité pour réaliser ce programme.

FONDÉE EN 1695

de KUYPER
GIN

La vraie saveur de Hollande
DISTILLÉ AU CANADA

TIONS EN CONGRÈS

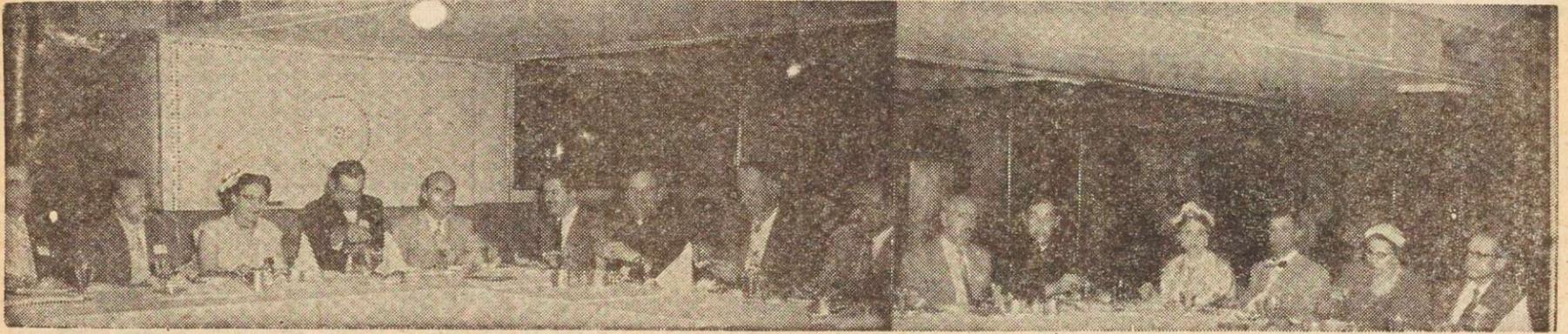


Photo prise lors du banquet de clôture du Congrès de la Fédération des Employés des Corporations Municipales et Scolaires à St-Hyacinthe. On remarquait à la table d'honneur, de gauche à droite, M. Lionel Harvey, secrétaire de la Fédération; M. P. Perron, 4e vice-président; Mme et M. Gérard Beaudoin, président du Syndicat de St-Hyacinthe; M. Jean-Paul Blanchet, avocat, représentant la Commission scolaire de St-Hyacinthe; M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; M. le chanoine Roland Frigon, aumônier du Conseil central de St-Hyacinthe; M. Joseph Piché, prés. du Conseil central de St-Hyacinthe; Me Jacques Lafontaine, N.P., représentant la Cité de St-Hyacinthe; M. René Bélanger, président de la Fédération; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.; Mme Emery Bombardier; M. Emery Bombardier, 2e vice-président; Mme H. Bettez et M. H. Bettez, 1er vice-président.

St-Hyacinthe

Les employés municipaux en faveur du fonds de défense professionnelle

Au cours de leur récent congrès tenu à St-Hyacinthe, les délégués représentant 35 syndicats affiliés à la Fédération nationale des Employés des Corporations municipales et scolaires du Canada ont approuvé la décision du dernier congrès de la C.T.C.C. relativement à l'imposition d'une taxe de 25 cents par membre à partir du 1er septembre 1954 comme contribution au Fonds de défense professionnelle.

Cette Fédération dont les syndicats n'ont pas le droit de faire la grève a pris cette décision en considération des syndicats membres d'autres fédérations dont l'arme de la grève constitue en maintes occasions l'argument décisif.

Nombreuse délégation

La forte représentation au congrès, soit 84 délégués inscrits dont 68 délégués officiels, prouve manifestement l'élan et la vigueur de la fédération qui a réussi à augmenter ses effectifs et à affilier deux nouveaux syndicats au cours de l'année écoulée.

La fédération a aussi pris la décision de retenir les services d'un agent entièrement libéré dans la personne de M. René Bélanger, président de la Fédération, lequel a été réélu président de la Fédération à l'unanimité.

Outre le confrère Bélanger les autres officiers de la Fédération élus lors des élections sous la présidence de M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., sont les suivants: René Bélanger, président; J.-H. Bettez, des Trois-Rivières, 1er vice-président; Emery Bombardier, de Sherbrooke, 2e vice-président; Amédée Parent, de Montréal, 3e vice-président; René Perron, d'Arvida, 4ème vice-président; Lionel Harvey, Jonquières, secrétaire-trésorier.

Les problèmes professionnels

Comme il fallait s'y attendre, la discussion et les résolutions adoptées ont serré de près les problèmes d'ordre professionnels des employés des corporations municipales et scolaires.

Les délégués ont tout d'abord adopté un projet de Fonds de pension qui couvrirait tous les employés des corporations municipales et scolaires dont les employés ne sont pas assez nombreux pour organiser leur propre fonds de pen-

sion. On a donc adopté une résolution demandant au gouvernement provincial de créer un fonds de pension pour protéger les employés municipaux ne bénéficiant pas de tels avantages, cela sans préjudice aux plans de pension qui existent déjà dans certaines villes et cités.

Le cas des entrepreneurs

Dans son rapport, M. Bélanger avait signalé une tactique employée par les autorités municipales des petites villes qui menacent les syndicats de donner leurs travaux à des entrepreneurs privés, chaque fois qu'il s'agit de négocier une convention collective de travail. Le congrès a pris à son compte cette recommandation et il a adopté la résolution suivante: quiconque exécute un contrat pour une corporation municipale ou scolaire devra payer à ses ouvriers le même salaire que la dite corporation paie pour des ouvriers de la même catégorie.

Le droit à l'association

La Fédération a vigoureusement réagi contre la prise de position de certaines villes dans les mémoires qu'elles ont soumis à la Commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels.

La ville de Sillery, par exemple, qui est en quelque sorte le Westmount de Québec, et qui paie à ses employés un salaire de base de 80 cents l'heure alors que la moyenne dans les autres villes de la province est de plus de \$1.00 l'heure, a dénié aux employés municipaux, "une liberté d'association—ou un droit à l'union—illimitée".

D'autres villes, comme Bagotville par exemple, voudraient que seules les corporations de plus de 100,000 âmes soient assujetties à la négociation collective.

Le Congrès a endossé en tous points le mémoire subséquent présenté par la Fédération à la Commission Tremblay en réponse aux allégations de la ville de Sillery.

Par ailleurs, le congrès a adressé un télégramme de protestations auprès des autorités de la ville de Victoriaville pour protester contre l'attitude du maire de l'endroit à l'égard du syndicat.

Le congrès a aussi adopté une résolution demandant que les employés permanents des corporations municipales aient le droit de vote aux élections municipales, privilège qui est d'ailleurs accordé aux employés fédéraux et provinciaux par les gouvernements respectifs.

Le congrès a aussi ratifié l'entente faite avec la C.T.C.C. de verser une contribution de 2 cents par membre par mois pendant une période de 5 ans afin de pousser l'organisation syndicale dans la région de Montréal; enfin le congrès a augmenté de 5 cents la contribution syndicale à la fédération afin de payer les services d'un employé complètement libéré.

Le congrès s'est clôturé dimanche dernier par une messe célébrée par M. le chanoine Roland Frigon, aumônier du conseil central de St-Hyacinthe, qui a aussi prononcé le sermon de circonstance en faisant ressortir que les syndiqués ont besoin de Dieu et Dieu a besoin des syndiqués.

Au cours du banquet qui suivit, sous la présidence de M. Joseph Piché, président du Conseil Central de St-Hyacinthe, plusieurs orateurs ont adressé la parole: Me Jacques Lafontaine, représentant le maire de St-Hyacinthe; M. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C.; M. René Bélanger, président de la Fédération; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier de la C.T.C.C., et M. le chanoine Roland Frigon.

Dans son allocution, M. Lafontaine a souligné que l'Eglise reconnaît le droit des ouvriers à l'association et il a rappelé que, dans leurs rapports avec les syndicats, les échevins ne sont que les mandataires du peuple et doivent sauvegarder les intérêts des contribuables.

La valeur objective du travail

De son côté M. Jean Marchand a rappelé qu'il faut considérer la valeur objective du travail des employés des corporations municipales et qu'on ne peut pas refuser aux employés une juste rémunération et de bonnes conditions de travail au nom de l'intérêt des contribuables.

Renchérissant sur ce point, M. Bélanger a ajouté que les échevins ont le devoir de prendre leurs responsabilités et ne doivent pas hésiter devant l'imposition d'une taxe spéciale pour accorder une juste rémunération des employés municipaux.

Comme mot de la fin, M. le chanoine Pichette a déploré que la province de Québec, considérée de l'extérieur comme un bastion du catholicisme, offre également aux gens de l'extérieur le spectacle d'une opposition au syndicalisme souvent plus forte, plus violente que celle que présentent les pays moins catholiques.

Dans la chaussure

On veut le salaire garanti

La Fédération nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada, Inc., en congrès général et annuel à Sherbrooke, a approuvé le principe d'un salaire annuel garanti et de confier à ses dirigeants le soin de s'efforcer à l'incorporer dans les conventions et décrets à venir.

Les membres du congrès ont réélu pour un 4e mandat M. Albert April, de Québec, comme président de leur fédération. Les autres dignitaires élus sont MM. Paul-Henri Thomassin, 1er vice-président; Philias Perron, 2e vice-

président; Florent Boisvert, 3e vice-président; Eugène Rancourt, secrétaire, et Joseph Bérard, trésorier.

Le congrès a résolu d'élargir les cadres de leur exécutif fédéral en y nommant des représentants de toutes les industries sous la juridiction de la fédération, de même qu'une représentante spéciale des travailleuses. M. Jean-Maurice Savoie fut désigné directeur pour représenter les industries de fibre, et Mlle Simonne Racine, comme représentante des travailleuses.

LE PROBLÈME OUVRIER

Pour être un bon capitaine, il faut...

Que penseriez-vous du gars qui dirait: je suis un bon mécanicien, je me suis enregistré à l'assurance-chômage comme mécanicien?

Quelle serait votre opinion du type qui dirait: je suis un bon menuisier, car je me suis acheté un marteau, une scie?

Pour être un bon mécanicien, ou un bon menuisier, il ne suffit pas de se dire mécanicien ou menuisier, il ne suffit pas de se dire mécanicien ou menuisier, il ne suffit pas de s'inscrire comme tel, ni d'acheter quelques outils, ni même posséder une carte de compétence. Le bon mécanicien comme le bon menuisier est celui qui possède tous les secrets du métier, c'est celui qui cherche à acquérir les nouvelles connaissances qui feront de cet homme une compétence dans son métier.

La comparaison vaut également pour le syndiqué. Le fait de signer une carte de membre dans un syndicat et de payer sa contribution ne signifient pas que je suis un bon et véritable syndiqué, pas plus que celui qui se contente de se faire baptiser devient un bon catholique. Le syndicalisme, c'est plus que cela. On sera bon syndiqué, si on a vraiment la conviction que le syndicalisme est une oeuvre nécessaire pour amener l'harmonie, l'entente, la paix dans le monde du travail.

On sera bon syndiqué si on se préoccupe de la vie et la bonne marche de son syndicat, si par conséquent on assiste aux assemblées et si on ne craint pas de prendre ses responsabilités. On sera bon syndiqué si on approuve fermement les justes revendications, les bonnes mesures.

On sera vraiment syndicaliste si on a à coeur de pratiquer la justice, la charité, la vérité et d'aider à la pratique de ces vertus.

Que l'on ne s'imagine pas que tous les devoirs envers son syndicat ses confrères sont accomplis lorsqu'on se contente de payer sa contribution et, par la suite, on se fiche de tout, et on se permettra de critiquer tout et tous.

Etre bon syndiqué, c'est une mentalité qui fait qu'on s'efforce de comprendre le bien de ses frères du travail et de tous les membres de la société.

Pour acquérir cette mentalité, il faut avoir la curiosité de s'instruire, il faut avoir le courage de se dire: j'ai bien des choses à apprendre, même si je suis possesseur d'un certificat de 7ième année ou de 12ième année. Le champ des connaissances est immense pour ne pas dire infini, c'est pourquoi je devrai me faire violence, me fouetter et chercher à agrandir mon savoir.

Et que faire, direz-vous? Tout d'abord, la lecture de mon journal, "Le Travail", ensuite les assemblées de mon syndicat, les journées d'études, les soirées d'études, les forums.

C'est alors, et à ces seules conditions, que vous deviendrez de bons syndiqués, comprenant que le syndicalisme n'est pas seulement une question d'individus, de sous et de piastres, mais c'est une mentalité charitable avec des horizons aussi larges que la paix et l'ordre dans le monde. Vous prendrez comme mots d'ordre ce que nous dicte le no. 113 de la Lettre des Evêques: "Participation intense à la vie de leur mouvement, soumission à la discipline qu'il impose, persévérance dans ses cadres, fidélité à son esprit et à ses chefs".

TRAVAIL ET FOYER

DE L'AUTRE COTE DE LA CLOTURE

Je me demande s'il existe une seule femme qui n'a ce défaut de comparer sans cesse ce qui se fait chez elle avec ce qui se passe ailleurs, chez des gens que, souvent, elle connaît à peine. Devant une défaite quelconque, qu'il s'agisse d'une recette de gâteau ou d'un détail de l'éducation des enfants, on dit: "Mme Chose elle, s'y serait pris autrement". Souvent le mari répond: "Oui, mais Mme Chose et toi, c'est différent."

Madame trouve que son mari n'y comprend rien, mais c'est peut-être lui qui a raison. Elle a oublié toutes sortes de "circonstances" qui en changent la nature, comme nous apprenions au petit catéchisme. Mme Chose sait mieux s'y prendre avec les enfants, mais elle en est à son sixième. Mme Untel tient beaucoup mieux sa maison, mais elle n'a pas beaucoup autre chose à faire.

Il y a aussi les exemples qu'on prend chez les autres et qui concernent le mari. "M. Chose est tellement gentil avec sa femme." "M. Untel ne laisserait jamais sa femme toucher à un planche." Rien de tel pour briser la paix du ménage.

Il fut un temps où j'enviais fort l'une de mes amies dont le mari arrivait à cinq heures et s'occupait de son petit garçon de deux ans jusqu'à ce qu'il soit couché. Il l'amusait, lui donnait son bain, l'installait à table et le mettait au lit. Quand la maman avait fini avec les soins du bébé, elle avait une heure bien à elle pour pratiquer son piano. Mon mari, lui, n'était jamais à la maison à cette heure-là. Il était au bureau, le pauvre, que pouvait-il faire si j'avais de la misère à me débrouiller avec les deux enfants?

Quand on resasse ainsi des comparaisons qui ne peuvent changer rien à rien, le seul résultat c'est que cela nous donne une excuse pour laisser les choses comme elles le sont. On dit: "Si j'avais de l'aide comme ma voisine, j'en ferais du travail", "Si j'étais aussi bien équipée que Madame Chose, j'en préparerais des fameux repas", et "Si mon mari m'aidait avec les enfants, je serais bien plus patiente".

De temps en temps il faut perdre de vue les modèles que nous nous créons et constater que nous réussissons pas mal dans nos maisons, nous aussi. Il arrive qu'une conversation de quelques minutes avec une de nos connaissances nous ait beaucoup frappé, et que nous ayons décidé de mettre en pratique ses méthodes de travail ou ses méthodes d'éducation. Si nous manquons notre coup, nous sommes tout de suite découragées. Il ne faut pas croire que cette personne conserve toujours chez elle l'assurance qu'elle a lorsqu'elle parle de quelque chose qu'elle vient juste de réussir. Il vous est sûrement arrivé, vous-même, de parler avec enthousias-

me, de votre bébé, "un enfant son. Justement, voilà la petite qui qu'on n'entend jamais". Cela ne s'éveille. Cette enfant-là, on ne vous empêche pas de vous impa-l'entend jamais. Mais là, ce n'est tienter si bébé fait tout à coup pas pareil, elle fait ses dents... une petite colère sans aucune rai- Jeanne DANSEREAU

Idées de mamans; idées d'enfants

L'une de mes amies se plaignait souvent que son petit garçon de 2 ans se faisait "donner la volée" par son cousin un peu plus vieux. Mais elle me disait récemment que tout cela est fini. "J'ai arrêté de plaindre le mien, dit-elle, et l'autre a perdu intérêt. La persécution ne serait plus amusante si les grandes personnes n'y portaient pas attention..."

Claude fait sa prière du soir depuis quelque temps déjà. Faire sa prière, c'est beaucoup dire, car le petit Claude n'a pas encore un an. Mais chaque soir, cela fait partie de la cérémonie pour le mettre au lit que de décrocher le crucifix placé au-dessus de la couchette. Maman le lui met dans les mains pendant qu'elle défile la litanie des "Jésus bénissez". Pour Claude, "Jésus" n'est encore qu'un jouet, mais à mesure qu'il comprendra les mots de la prière, il pourra les dire avec maman.

Dans ma paroisse, qui est un peu éloignée de la ville, les enfants n'ont pas vu la "grosse parade" de la St-Jean-Baptiste. Mais en enfants intelligents, ils se sont faits leur propre parade. Chez une famille de mes connaissances, les six enfants ont préparé à eux seuls un défilé dont ont été témoins les parents et un oncle visiteur. En hommage à leur oncle avocat, les enfants avaient préparé un char allégorique sur le premier juriste canadien. Les parents et l'oncle ont appris des faits qu'ils ignoraient, et que les enfants avaient déniché dans une vieille revue. Un deuxième char, en l'honneur de l'année mariale, représentait la Sainte Vierge et les trois enfants de Fatima. Le petit saint Jean-Baptiste n'a pas été oublié. C'était le bébé d'un an, bouclé à souhait, tout heureux de montrer la croix qu'on lui avait mis dans les mains. Les "chars" étaient la voiturette de bébé, le tricycle et la wagonnette des plus vieux, entièrement décorés de papier crépé et de tout ce qu'on avait pu trouver. Le "lecteur" faisait ses commentaires dans un porte-voix qui était tout simplement un entonnoir de cuisine.

Les enfants de ma rue ont fait, eux aussi, leur parade. Ils l'ont fait deux semaines en retard et à onze heures du matin, mais les

mamans ont quand même pris le temps de sortir quelques minutes pour voir l'événement. Saint Jean-Baptiste, assis dans sa wagonnette, était tiré par un petit garçon maquillé et coiffé d'un chapeau rouge, qui déclarait représenter la reine Elizabeth! On reconnaissait dans le défilé, pêle-mêle, Notre-Dame de Lourdes couronnée de papier doré, Bernadette Soubirous tenant un cierge, le petit Chaperon Rouge, un clown, la police et les voleurs à bicyclette, et des petites filles portant talons haut et chapeaux à voilettes.

Les enfants envoyaient des baisers à gauche et à droite, même quand personne ne les regardait, et les voleurs criaient "A bas la police!"

La petite Marie, qui n'a pas encore quatre ans, s'habille toute seule de la tête aux pieds, jusqu'aux lacets de souliers, et cela depuis longtemps. Sa mère est convaincue que les enfants doivent commencer avant deux ans à s'habiller partiellement par elles-mêmes. C'est une aide inestimable pour la maman quand elle peut préparer le déjeuner tout de suite en se levant, sans avoir à se préoccuper de la toilette des petits.

S'il y a des lectrices qui veulent savoir comment enseigner à un enfant à fréquenter la salle de toilette en temps et lieu (à rester propres, comme disent les mamans), elles sont à bonne adresse. Je sais par expérience comment il ne faut pas procéder...

Nous qui donnons des conseils aux autres dans les journaux, nous pourrions souvent en recevoir avec profit. Quand une chroniqueuse vous parle de la nécessité d'une méthode de travail dans la maison, c'est peut-être justement qu'elle vient de préparer "la visite" et que le dessert était prêt à servir avant que la soupe ne commence à bouillir. C'est un peu comme nos mamans qui essaient de nous faire profiter de leur expérience. Ça ne veut pas dire qu'elle n'ont jamais fait de bêtises...

Le coût de la vie

Ottawa, 9 (POC) — L'indice du coût de la vie a augmenté de trois-cinquième de point dans le mois de mai pour enregistrer l'augmentation la plus importante qui se soit produite depuis deux ans et demi.

La hausse des denrées alimentaires est la grande responsable de cette augmentation. L'indice des prix est passé à 116.1. La seule augmentation enregistrée en 1954 était le dixième de point du mois de mars. Ces statistiques sont publiées par l'Office fédéral de la statistique.

Envoyez-nous des NOUVELLES de votre syndicat

Les loisirs des jeunes

Le problème des loisirs des jeunes tient à cœur à un trop grand nombre de parents et d'éducateurs pour refuser d'envisager bien en face les responsabilités de chacun en ce domaine et retarder par le fait même des initiatives susceptibles de le solutionner en partie.

Point n'est besoin de longues enquêtes pour se convaincre de l'existence d'un problème aigu, et d'une nécessité d'organisation de terrains de jeux. Cela demande quelques fois des initiatives d'envergure. Un grand nombre de villes possèdent depuis plusieurs années leurs terrains de jeux. Comment sont-ils organisés? Répondent-ils vraiment par leurs activités et leur esprit au besoin d'éduquer les jeunes par le jeu? C'est aux parents à s'informer et entreprendre des réformes si nécessaires.

D'autres villes n'en possèdent pas encore. C'est encore aux parents et aux éducateurs, groupés ensemble à prendre l'initiative de rencontrer la municipalité ou tout organisme susceptible de les aider et de suggérer un projet. Seuls, ils ne peuvent rien. En groupe, ils constituent une force, et on les écouterait.

A tous ceux qui de près ou de loin, s'intéressent à ce problème, je suggère la lecture de "Liaison", revue des parcs de la ville de Montréal. En plus de rapporter les initiatives de chaque parc et terrain, cette revue élabore une pensée, développe un esprit.

Je me souviens d'un temps où la monitrice avait tout à faire sur son terrain. C'était presque inhumain. Aujourd'hui, de nombreux spécialistes sont là pour l'aider, chacun dans leur sphère. On a ainsi expérimenté qu'il fallait aux enfants de nombreux "centres d'intérêt" pour les garder sur les terrains de jeux. La réflexion, l'élaboration de programmes, l'engagement de responsables travaillant en équipes, tout cela a fait qu'à Montréal, et peut-être ailleurs aussi, les enfants ne désertent plus leur terrain comme aux premiers temps parce qu'ils s'y sentent chez eux et aussi parce que le programme les intéressait, et qu'il correspondait vraiment à leurs besoins. Renée GEOFFROY

Le "cas" de Simone

La rédaction des pages féminines du journal LE TRAVAIL a reçu de nombreuses lettres relativement le "cas" de Simone exposé dans les pages de ce journal il y a deux semaines.

La semaine prochaine, nous reproduirons quelques extraits de ces lettres et des autres qui nous parviendront d'ici là. R. G.

LA CHAMBRE de débarras

Une voisine voulait apprendre à ses deux filles à prononcer correctement le mot biscuit, qu'elles déformaient en "bissi". Elle eut l'idée de les faire rire en leur faisant répéter biscuit-cuit. Les petites se sont promenées en chantant cui-cui sur tous les tons, et elles savent maintenant dire biscuit.

Je conserve les vêtements de mes filles, même quand ils sont usés et trop petits. Ils me servent de patrons pour faire des vêtements plus grands, du même modèle.

Trois mamans causent, entourées de leur marmaille. Il y a une petite que personne ne connaît. "Je crois que c'est une Anglaise", dit l'une des mamans. Marie, parle-lui donc en anglais Marie s'approche, se penche avec sollicitude sous le nez de la petite, et lui demande bien gentiment: "Es-tu une petite Anglaise, toi?"

Mamans de Montréal, quand vos enfants vous diront qu'ils vont au spectacle de la Roulotte aux terrains de jeux, ne manquez pas ça. Vous rirez autant que vos petits, et vous aurez peut-être la chance de voir vos enfants faire montre de leurs finesses au programme d'amateurs qui accompagne le spectacle.

Je viens de faire connaissance avec une nouvelle voisine, de façon tout à fait "professionnelle". Il n'y avait pas quinze minutes que nous bavardions, tout en prenant une marche avec nos enfants, qu'elle m'expliquait comment préparer une fricassée, "avec un peu d'oxo, ça donne tellement bon goût."

Ma petite fille de deux ans, qui est un peu pleurnichade, se consolait elle-même, l'autre jour en se répétant tout bas: "Non, non, mon petit chou, non, non."

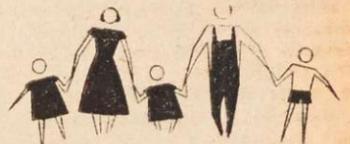
Un autre jour elle me présentait son plat au dîner: "Tout fini, la pitoune"

A l'heure du coucher, toutes les diversions sont bienvenues. Longtemps d'avance, si on lui propose d'aller dehors, de regarder un livre, de fouiller dans la boîte aux jouets, elle nous regarde d'un air presque interrogateur, en voulant nous convaincre: "Pas de dodo, pas de dodo."

Lorsqu'un enfant s'entête à ne pas obéir, et qu'il y a plusieurs témoins à la petite scène, il vaut mieux prendre l'enfant à part pour s'expliquer. Car les témoins sont aussi dangereux pour la mère que pour l'enfant; l'enfant sait qu'on le regarde, il y met un peu de bravade; la maman est piquée au vif de se faire tenir tête devant ses connaissances et de laisser croire que ses enfants sont mal élevés. Elle ne pourra reprendre son calme qu'en restant seule avec l'enfant pour lui expliquer clairement ce qu'elle veut.

J. D.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



G.I.B.L. BOULANDE

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siège social: 38, rue Centre, Québec, P. Q.

L'urbanisme sur l'île Jésus

Les municipalités de l'île Jésus connaissent actuellement un développement phénoménal. C'est par centaines et par milliers que surgissent les habitations nouvelles destinées à ceux qui fuient la ville de Montréal et les loyers élevés.

Cet exode n'est pas sans causer de nombreux soucis aux municipalités de l'île Jésus qui se doivent de fournir les services essentiels à ces nouvelles familles. Ces municipalités d'ailleurs semblent bien disposées si l'on en juge par le programme d'urbanisme actuellement à l'étude qui amènerait la fusion des services publics de Laval-des-Rapides, Pont-Viau, L'Abord-à-Plouffe, St-Martin et St-Martin Paroisse.

C'est monsieur Charles-Edouard Campeau, expert en urbanisme, qui a été chargé de tracer ce plan d'ensemble du territoire de l'île Jésus pour une plus grande efficacité des services tels que l'aqueduc, les égouts, l'incinération, les sites domiciliaires et industriels, etc.

Cette idée ne peut que recevoir le chaleureux appui de la C.T.C.C. qui, dans son mémoire soumis à la Commission Tremblay, suggérait justement la création de commissions régionales d'urbanisme afin d'éviter les erreurs passées dans ce domaine. On se souvient que la C.T.C.C. réclamait aussi la création d'une commission provinciale d'urbanisme placée sous la juridiction d'un Ministère de l'Habitation.

Espérons que l'idée fera son chemin. Des initiatives comme celles prises par les municipalités de l'île Jésus ne peuvent que contribuer à sa diffusion.

L'éducation

Les supérieurs des collèges classiques et la C. T. C. C. sont d'accord

Les syndicats s'intéressent aux questions ouvrières dans leur ensemble et ne se limitent pas à l'item salaires. En effet, le mouvement ouvrier a prouvé de façon indiscutable, depuis quelques années, que la classe ouvrière prend un intérêt grandissant à toutes les questions qui touchent l'éducation, jusqu'à verser elle-mêmes des cotisations pour le maintien d'un service d'éducation syndicale. De plus, les problèmes de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire du collège pour tous, intéressent particulièrement les ouvriers à cause des difficultés financières que ceux-ci rencontrent quand ils veulent donner à leurs enfants une éducation qui dépasse le niveau de la septième année.

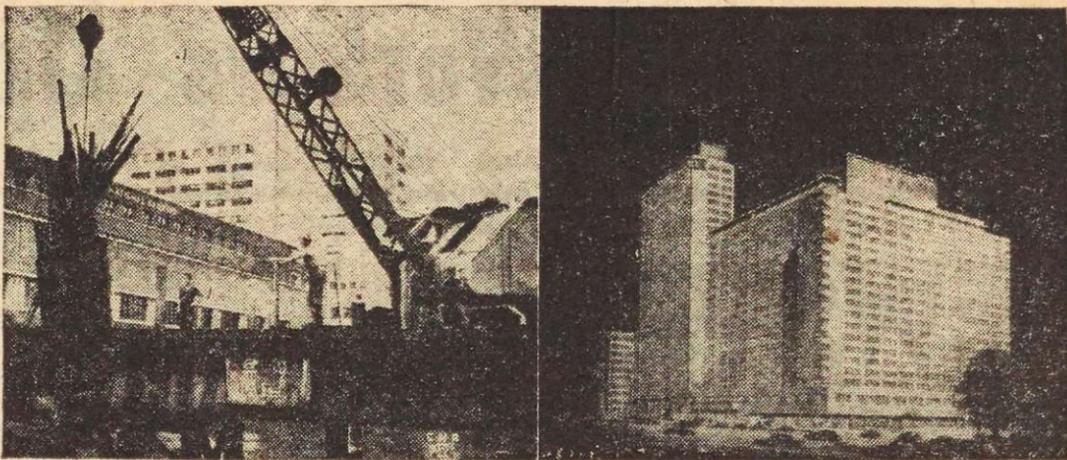
Vous vous souvenez sans doute que la C.T.C.C., dans son mémoire à la Commission Tremblay, avait étudié ce problème de l'enseignement secondaire pour les fils et les filles d'ouvriers. Voici le texte du paragraphe de ce mémoire de la C.T.C.C., dans lequel notre mouvement formulait ses suggestions les plus précises.

"Nous demandons, que l'enseignement du degré secondaire, pour les quatre premières années, soit complètement gratuit, dans le secteur privé aussi bien que dans le secteur public. Et à cette fin, nous proposons que le gouvernement verse, par l'intermédiaire d'un organisme indépendant et représentatif, pour chaque élève inscrit dans une institution secondaire, publique ou privée, une somme statutaire équivalente aux frais encourus par cette institution pour

cet élève. Il faut aussi que les obstacles d'ordre financier soient supprimés pour rendre accessible les quatre dernières années de l'enseignement secondaire."

La C.T.C.C. avait-elle raison de formuler ces demandes? Est-il bien vrai, comme elle l'affirmait dans son mémoire, que les enfants de la classe ouvrière sont défavorisés quand il s'agit d'aborder des études secondaires? La réponse à ces questions, ce n'est pas nous qui la donnerons mais les supérieurs des collèges et petits séminaires de la Province de Québec. Je ne crois pas qu'on mette en doute la compétence de ces supérieurs; on verra par ailleurs que leurs commentaires, dans le mémoire qu'ils présentaient la semaine dernière devant la même Commission Tremblay, donne entièrement raison au point de vue déjà exposé par la C.T.C.C.

D'abord, les supérieurs de collège donnent des chiffres qu'ils ont soigneusement compilés. Laissez-moi vous en citer quelques-uns. Sur 7000 enfants qui, chaque année, pourraient entreprendre des études secondaires dans la Province, c'est-à-dire sur 7000 enfant qui ont les dons nécessaires et l'espèce d'intelligence qu'il faut, à peine quinze cents, soit trente-cinq pour cent, entreprennent en fait ces études. Pourquoi une si petite proportion? Sans doute parce qu'un certain nombre de ces enfants n'ont pas le goût de l'étude. Mais de l'avis des experts, cela ne représente qu'une bien faible proportion de ceux qui s'abstiennent. La vraie raison, qui nous intéresse



On a commencé à déblayer le site qu'occupera le nouvel hôtel de vingt étages du Canadien National, à Montréal. On voit, à gauche, une équipe de démolisseurs en train de faire disparaître un ancien garage qui se trouve à côté de la Gare Centrale. À droite, un dessin d'ar-

LA CITÉ FUTURE

chitecte montrant le nouvel hôtel tel qu'il se dressera au coin des rues Mansfield et Dorchester. L'édifice qui le domine, à gauche, est celui que le Canadien National projette d'ériger pour y loger ses bureaux. Ces deux grands édifices masqueront la façade nord de la Gare Centrale et occupe-

ront une partie de terrain plus vaste que celui sur lequel se dresse aujourd'hui le Rockefeller Center à New-York et qui est appelé à devenir l'emplacement d'un grand centre civique développé à l'aide de capitaux privés.

bien davantage, est toute autre. C'est qu'en milieu ouvrier de même que chez les cultivateurs, les moyens financiers manquent aux familles pour faire instruire leurs enfants.

La preuve, les chiffres cités par les supérieurs de collèges nous la donnent. En effet, dans les familles de professionnels ou d'hommes d'affaires, 82% des enfants suffisamment doués vont au collège; dans les milieux d'employés, collets blancs et classes moyennes, 40% des enfants doués vont au collège. Mais chez les cultivateurs, 22% seulement des enfants de talent accèdent à l'enseignement secondaire et chez les ouvriers, qui arrivent derniers, le pourcentage est de 18%.

Cela n'est pas difficile à comprendre. Quand il faut en effet se priver de ce qu'un garçon ou une fille pourraient gagner et payer en surplus cent ou deux cent dollars pour l'envoyer au collège, cela devient souvent impossible en dépit de tous les sacrifices.

C'est pour cela, précisément, que les supérieurs de collège suggèrent des remèdes énergiques, qui cadrent très bien d'ailleurs avec les solutions que nous proposons nous-mêmes. Ils demandent en effet au gouvernement de verser cent dollars pour chaque élève externe dans un collège, privé ou public, et deux cent dollars quand l'élève en question est pensionnaire. Les supérieures affirment que ces octrois sont absolument nécessaires; premièrement, si l'on veut que les enfants doués mais non fortunés aient la même chance que les autres; deuxièmement, pour éviter que les étudiants qui n'ont pas de collège dans la localité qu'ils habitent en soient punis par des frais excessifs.

Quand on sait, disent les supérieurs, que 80% des chefs de familles de la Province de Québec gagnent moins de trois mille dollars par année, on ne peut pas s'étonner que de nombreuses familles ne réussissent pas à faire instruire leurs enfants dans les conditions présentes.

Ce qu'il en coûterait pour rendre l'enseignement secondaire plus accessible? Environ huit millions de dollars par année. Le chiffre a l'air gros. Mais quand on songe que le gouvernement dépense déjà environ 50 millions pour l'enseignement primaire et un demi-million seulement pour l'enseignement secondaire; quand on songe que la voirie coûte plus de 80 millions et que le budget de la province dépasse trois cents millions, on s'aperçoit que les suggestions des supérieurs n'ont rien d'extravagant. Sans compter que même avec ces huit millions de plus, les frais d'enseignement seraient encore moins élevés dans notre province que dans l'Ontario et plusieurs autres provinces du Canada.

Un mot de conclusion à ces remarques sur l'enseignement secondaire: Il ne faut pas s'imaginer qu'après les suggestions des supérieurs des collèges et celles de la C.T.C.C., le gouvernement va se hâter de dire oui et nous lancer les millions par la tête. Ce n'est pas ainsi, vous le savez, que les gouvernements cèdent. Pour que ces suggestions deviennent des faits, pour que l'instruction de nos enfants devienne possible à moins de frais, il va falloir que l'opinion publique s'en mêle. C'est pourquoi nous, les syndiqués de même que tous les citoyens éclairés, nous ne devons jamais perdre la moindre chance de dire à qui de droit que

PROFITS PLUS ELEVES EN 1953 QU'EN 1952

Les compagnies canadiennes ont connu une meilleure année en 1953 qu'en 1952. C'est ce que révèle une enquête du Financial Post, après avoir étudié les rapports financiers annuels de 326 corporations dans 15 catégories différentes d'industries.

La compilation fait ressortir que les profits nets ont été plus élevés en 1953 qu'au cours de l'année précédente bien que les revenus nets aient été légèrement inférieurs.

Les profits nets de ces 326 corporations se sont élevés à \$698 millions de dollars en 1953 alors qu'ils avaient atteint le sommet de \$677 millions en 1952, ce qui représente une augmentation d'environ 3 p. 100 sur l'année précédente.

Prosperité générale

La compilation montre que la généralité des corporations enregistrèrent de meilleurs profits en 1953. En effet, sur les 326 bilans

analysés, 223, soit 68.4% montrent un pourcentage plus élevé de profits, ce qui contraste singulièrement avec l'année précédente alors que 55.15% des bilans analysés montraient un recul sur l'année précédente. Malgré des bilans favorables sur le plan des profits nets, les compagnies ont versé moins de dividendes à leurs actionnaires qu'au cours de l'année précédente, soit un pourcentage d'un dixième de 1%, ce qui représente une différence de \$200,000.00.

Les profits de la construction

Dix catégories d'industries ont enregistré des profits plus élevés, soit les huiles, la pulpe et le papier, le fer et l'acier, les utilités publiques, les grains, les aliments, la construction, les breuvages et la finance.

C'est l'industrie de la construction qui montra les meilleurs gains en montrant une augmentation de 40.4 p. 100 tandis que la finance totalisait plus de 30 p. 100.

Par contre, ce sont les institutions financières qui distribuèrent le plus de dividendes à leurs actionnaires, soit un gain de 76 p. 100 sur l'année précédente.

Québec

SIGNATURE DE SIX NOUVELLES CONVENTIONS

Six compagnies ou entreprises de Québec ont signé des conventions collectives avec leurs employés, membres de Syndicats catholiques, et leur personnel se trouve à bénéficier de hausses de salaires et d'autres avantages.

Au Québec Railways, les chauffeurs d'autobus obtiennent la semaine de 40 heures avec pleine compensation, ce qui représente une hausse de 12 cents aux taux horaires, portés à \$1.45. Par ailleurs, les employés de garage de la même compagnie se voient accorder une revalorisation de cinq cents l'heure sur les taux actuels, ce qui porte leur salaire à \$1.52.

Chez Maranda & Labrecque, teinturiers en fourrures, la nouvelle convention stipule une augmentation de 6 cents l'heure pour le personnel, de même que d'autres avantages.

A la Pâtisserie Hettrington, les employés féminins ont un rajustement complémentaire de salaire, soit une augmentation globale de \$2.50 par semaine.

Dans l'industrie du vêtement, les maisons Gardner Clothing Co., Dorfman et Raoul Garneau accordent en vertu de la nouvelle convention une hausse de 15 cents

l'heure pour les coupeurs, ce qui porte leur salaire à \$1.41, indépendamment de nombreux autres avantages.



"EXPORT" LA MEILLEURE CIGARETTE AU CANADA

nous sommes favorables aux changements proposés.

—(Chronique syndicale Saguenay-Lac-Saint-Jean)

S. O. S. DANS LES HOPITAUX

(Suite de la page 1)

hospitalières se sont concertées, avec certaines associations patronales typiquement capitalistes, pour bloquer le syndicalisme dans ce secteur.

A Sacré-Coeur, depuis plusieurs mois, on a adressé des listes incomplètes d'embauchage à l'Alliance des Infirmières. Une quinzaine de noms manquent, sur quelque soixante infirmières syndicales. L'administration, pour justifier ces étranges omissions, parle d'un "oubli" du directeur du personnel...

Dans d'autres hôpitaux, on refuse de nous fournir cette liste, depuis l'expiration de la sentence, malgré la loi qui maintient les conditions de travail. Et à Sacré-Coeur, l'on assure les nouvelles infirmières que l'hôpital ne les obligera pas à verser leur cotisation syndicale, en dépit d'une disposition stricte de la sentence expirée, maintenue par la loi.

Autres pratiques syndicales

Les infirmières de Sacré-Coeur et celles de la Miséricorde vivent dans un climat tellement antisyndical qu'elles n'osent plus se livrer à des activités syndicales et que le recrutement y est devenu extrêmement difficile. A Sacré-Coeur, le directeur médical aurait, par exemple, publiquement incités les infirmières à ne pas adhérer aux syndicats professionnels.

Dans presque tous les hôpitaux d'ailleurs, le climat est antisyndical. Certaines tentatives d'organisations, comme à l'hôpital de Rosemont, ont avorté, parce qu'on y a congédié immédiatement plusieurs membres. Ailleurs, on vit sous le régime de la discrimination antisyndicale, et toutes sortes de mesures mesquines et particulières sont prises dans le but de rendre l'adhésion au syndicat difficile, onéreuse, voire dangereuse.

A Notre-Dame (administration laïque), la direction a conclu, illégalement, un contrat collectif avec certains officiers de la section locale de l'Association des Employés. Or, ni les officiers, ni la section n'ont, d'après la constitution, le pouvoir de signer une telle convention. L'Association envisage de congédier de ses rangs deux des signataires, qui se sont ainsi rendus coupables de mépris de la cons-

titution. Le contrat en question contenait, pour certaines catégories d'employés, une baisse de salaire...

Lutte entreprise

Des difficultés sans nombre naissent constamment de l'esprit foncièrement antisyndical des administrations. Il sortirait des cadres restreints de cet article de les énumérer. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur le sujet.

L'Association et l'Alliance sentinent qu'elles ont à choisir entre une lutte à mener pour faire triompher leurs droits, et la mort possible de plusieurs de leurs locaux. Elles ont décidé de lutter, aussi vigoureusement qu'il sera nécessaire de le faire.

Le Syndicat et l'Alliance sont à dresser des plans, avec le concours du Conseil Central de Montréal, dans ce but.

Les plans pour les prochains deux mois, comprennent principalement les objectifs suivants. Ces mesures constituent la première phase d'un plan de grande envergure destiné à rencontrer les difficultés subies.

- 1°—Information intensive des membres des deux syndicats par le moyen d'assemblées, d'articles dans "Le Travail", etc. . .
2°—Rencontres avec les employés concernés à compter du début de septembre, dans le but d'amener si possible un changement radical d'esprit de la part des employeurs et le règlement immédiat des litiges pendants.
3°—Organisation, information et formation des cadres, dans les différents locaux, en vue de les faire coopérer intensément à l'exécution du programme d'action.

Suivez attentivement les prochains articles et découpez-les pour vous constituer un dossier personnel sur ces importants développements.

Le syndicalisme, dans les hôpitaux, cesse d'être passif et devient un syndicalisme d'action.

SHAWINIGAN

Aluminium Workers Open Negotiations

The members of the Syndicate of Aluminum Workers C.C.C.L. of Shawinigan Falls have notified the Company of their intention to open negotiations for a new contract to replace the present one which expires August 7th 1954.

NEWS DIGEST

The reports which follow of the different conventions of the Catholic Syndicates which have been held recently are naturally given in condensed form.

Lack of space does not permit a more complete review of each individual convention.

THE EDITOR

Metal Trades

At the recent convention of the C.C.C.L. Syndicate of Metal Workers held at St. Hyacinthe the problem of Political Action held an important place on the Agenda and was discussed at length as was the address of the President Mr. Adrien Plourde.

Organizer's report

From a study made by Raymond Parent, organizer of the Metal Workers the working structure of this Syndicate with the parent body the C.C.C.L. is right in theory but in practice several changes in the over all set-up was suggested to attain the maximum efficiency. The following recommendations were advanced to reach this goal:

Proposed changes

(a)—Obligatory affiliation of all Syndicates to the supreme body.
(b)—The fusion of several existing Syndicates with the view of showing a stronger financial position for each individual Syndicate.

(c)—Extension, if necessary, of Central Council areas to furnish each Syndicate with their own economic region.

(d)—Decentralization of services of the C.C.C.L. As an example each of the services would be the responsibility of the given junior corps with the C.C.C.L. taking over a supplementary role.

Elections

The report finally suggested that the C.C.C.L. Convention form a Committee with the responsibility of examining the situation in each junior body and with the view of creating a policy for the transformation of each of the structures.

The entire Executive was re-elected for another term.

Shoes and Leather

The National Federation of Leather and Shoe Workers C.C.C.L. held their annual convention at Sherbrooke, June 26 and 27.

PRESIDENT GIVES ULTIMATUM

Mr. Adelbert April, the president, notified all the delegates attending that the Patronal Association of Shoe Manufacturers have been advised that their decree will not be renewed as long as the employers do not recognize the right of the Federation to negotiate more advantageous contracts than those offered in the decree of the Shoe Industry.

DEMAND LEGAL ACTION BE WITHDRAWN

All the legal proceeding taken against the Labor Relations Board the Parity Committee of the Shoe Industry and the Shoe Workers Syndicate of Montreal with a view of depriving the workers of Corbeil Limitee and Tetreault Shoe Limitee of their just rights must be withdrawn as a condition of recognition of the decree.

Clothing

Under the Presidency of Angelo Forte over sixty official delegates assisted at the annual convention of the Federation of Clothing Workers C.C.C.L. held at Shawinigan Falls the latter days of June.

Despite economic difficulties which have confronted the industry during the past year the Federation reported favorable progress during the term which has terminated.

APPEAL TO MEMBERSHIP

The President also spoke of the adverse existing conditions in the trade to-day and called upon all officers and members to devote all their available time and efforts to the study of these technical problems and the economic aspect of their industry.

The delegates also advocated fusion of their Syndicate with that of the Hosiery Workers Syndicate.

CITY PLAYS HOST

The visiting delegates received a royal welcome from the authorities of Shawinigan Falls and the members of the Central Council entertained them regally. The next convention will be held in St. Hyacinthe.

Mines

The Federation of Mine Workers C.C.C.L. held their annual convention the end of June at Thetford Mines and reported a year of prosperity and advancement in their Syndicate.

Discussion was held on the attack by some politicians upon our President Mr. Gerard Picard. Special legislation has been proposed to enable these people to impose a special punishment upon Mr. Picard and the Federal Chaplain Reverend Abbe Henri Masson who has been relieved of his professorship at the Art and Trades School at Thetford Mines.

TAX TO HELP CAMPAIGN

A self-imposed per capita tax of 2c. per month by each member was announced. This would be a contribution to the organizational campaign which is actually in progress in Montreal.

OFFICERS ELECTED

The Convention closed with the election of Officers and the following slate was elected:

President, Rodolphe Hamel.
Vice-presidents, George Dionne and Armand Larivée.
Secretary-Treasurer, Daniel Lesard.



NEW DEMANDS MADE

Among the new demands are:

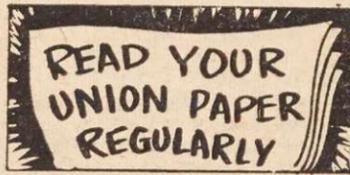
- 1—25c. an hour increase for all tradesmen.
- 2—A general increase of 18c. an hour covering all other employees.
- 3—A re-adjustment for copper workers of 6c. per hour for day workers.
- 4—An additional paid holiday which will bring the total of paid holidays up to 9.
- 5—Night rate pay boosts of 9c. and 6c. an hour over the present 8c. and 6c.
- 6—A change in the Seniority set-up.
- 7—The introduction of the Rand Formula.
- 8—Official recognition of departmental stewards and that the Business Agent be admitted to the plant to regulate any grievances.
- 9—Another demand is a rebate of 3c. per hour to all employees participating in the company sponsored Health Insurance Plan.
- 10—The Syndicate proposes one week paid vacation after one year's service. Two weeks after two years service, three weeks after fifteen years service and four weeks after twenty years service.

COMPANY DEMANDS

The Company asks that two separate contracts be signed one under what they term Plan No 1 and the other under Plan No 2. A guarantee of \$100,000 from the Syndicate as an insurance against a strike.

They ask an extra hour be added to the night shift. 11 p.m. until 8 a.m. instead of the present midnight to 8 a.m.

Further meetings will be held in the near future and this page will keep it's readers up to date on this situation.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur : GERARD PELLETIER
Administrateur : MARCEL ETHIER
Rédacteur en chef : ANDRE ROY

Publiciste : ROGER MCGINNIS
Bureaux : 3227, boul. St-Laurent, Montréal — VE. 3701
Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 3 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est. Montréal
Autorisé comme envoi postal de 1^{re} classe.

IMPRIMERIE ALLIÉE

Ministre des Postes, Ottawa.

THE EDITORS' OPINION

Gentlemen of the Press Pulled a Boner

During the recent convention of the Syndicate of Metal Workers C.C.C.L. held in St. Hyacinthe a discussion on Political Action took place with the ensuing motion being placed on the agenda. That the C.C.C.L. be asked to put aside an amount of 20,000 in its budget towards the furtherance of political EDUCATION.

Most of our esteemed daily newspapers seized this opportunity and "went to town" on it's readers when they claimed that the Catholic Syndicates were launching an electoral campaign which would be the nucleus of a new Political Party!!!!
IS POLITICAL EDUCATION NECESSARY TO THE

WORKER'S WELFARE???

To answer this we will cite an incident which occurred during the convention held in St. Hyacinthe.

An election campaign was in full swing, banners flying, candidate's pictures everywhere and long winded political speeches were "a dime a dozen" to those willing to lend an ear to this form of "entertainment".

Nothing is wrong in many electoral campaigns, excepting that the election of the School Commissioners was campaigned and supported by a political party to wit the National Union Party. Incidentally this is the first time in our Province when this was done wide open. Deputy Chartier went so far as to say at a meeting on the outskirts of St. Hyacinthe at a place called Douville, that a Bill for the paving of the streets would be passed if the opponent was defeated.

Conditions such as this opens the door to a first class Dictatorship.

HOW MANY GET THE BIG DIVIDENDS?

By Lorne Dingle

Ottawa (CPA)

Private Enterprise Propaganda

Every man a capitalist! This is a favorite theme of private enterprisers. They are repeatedly telling us how many thousands of shareholders the are in this company or that, how widely business profits are distributed and how every man who owns a farm or a barbershop or some other small business is really a capitalist. This theme is, of course, deliberately intende to obscure the high concentration of wealth and the huge proportion of profits that goes into pockets of a few. Last week some interesting figures came out which helped to give us a truer picture.

Ten Per Cent of Production Goes to Profits

The budget papers showed that total corporation profits in Canada in 1953 from all corporate enterprises in Canada were \$2,500,000,000. That's a whopping big chunk of profits — more than 10% of our total gross national production. But were those profits distributed as widely as the free enterprisers claim? Dig they go for the most part to people of low or medium incomes? Quite the contrary.

Never Did So Much Go to So Few

In the first place, although there were tens of thousands of business establishments operating in this country (37,000 manufacturing establishments alone) 480 companies, each with assets of \$200,000 or over, took in a total of \$1,319,000,000 in net profits in Canada last year — more than half of all the profits of all companies great and small — according to a Bank of Canada study.

Increase of Half a Billion in Seven Years

The rest of Canada may be going through some kind of economic recession or depression but not these industrial, financial and business giants. Their 1953 net profits were greater than in any year on record with the exception of 1951. The net profits of these companies had increased by \$571,000,000 since 1947.

Two Per Cent Buy 94% of All Shares

But perhaps these profits were widely distributed! Again figures have turned up at the recent meetings of the Investment Dealers Association in Jasper which indicate that this favorite propaganda of big business is also a myth. Statistics were cited which showed that 94% of the trading in shares on the New York Stock Exchange (they emphasized that the situation was similar in Canada) was done by people with incomes of over \$5000 a year. Less than two percent of the Canadian population were in this bracket, according to the 1951 census. The president of Sanders Marketing Research told the investment dealers that 82% of the Canadian people had never in their lives bought any stock in any kind of a company.

How Many Get the Big Dividends?

When one remembers the thousands of companies operating in this country one realizes what a still greater percentage of the Canadian people have never owned any stock in the 480 really big companies which receive more than half of the total profits and which dominate the Canadian economy. Indeed a Canadian survey indicated that 84% of the Canadian people did not now own either stocks or bonds.

Unemployment 100,000 Up Over Year Ago

In the meantime, and at the other end of the economic scale, unemployment figures in Canada are at last beginning to show the effects of seasonal improvements. Figures which will be released soon will show that as of May 27th there were 336,000 unplaced applicants at National Employment Service offices. This compares with 202,000 at the same time a year ago.